

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au 2940, route 327 ce 11 février 2025 à 10h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers Richard Francoeur, Robert Dewar, Gerry Clark et Daniel St-Onge.

Le directeur général et greffier-trésorier, Steve Deschênes est présent.

### **Ordre du jour**

- 1. Ouverture du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Programmation de travaux – version n° 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**
- 4. Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux – version n° 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**
- 5. Nomination de la firme comptable à titre de vérificateur externe pour l'exercice 2024**
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

#### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 10h00. Madame la mairesse Gabrielle Parr constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**2025-02-R018**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Dewar

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-02-R019**

#### **3. Programmation de travaux – version n° 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Dewar

**ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter la programmation des travaux Version N° 1 ci-dessous, pour l'année 2024, dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 :

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION N° 1**

**POUR 2024 - TRAVAUX RÉALISÉS**

**Chemin de la Rivière Maskinongé**

Remplacement de ponceaux de fossés, pour la somme de 42 620 \$

**PROGRAMMATION POUR 2025 - TRAVAUX PROJETÉS**

Aucun projet

**PROGRAMMATION POUR 2026 - TRAVAUX PROJETÉS**

**Chemin Parker**

Remplacement de ponceaux de fossés, pour la somme de 104 988 \$

**Chemin White**

Remplacement de ponceaux de fossés, pour la somme de 104 988 \$

**Chemin de la Rivière Maskinongé**

Remplacement de ponceaux de fossés, pour la somme de 20 998 \$  
Asphaltage à 400 m à partir du pont, pour la somme de 87 140 \$

Pour un total de 421 283\$ (Note : ce montant inclut le montant non utilisé en 2024 et 2025 plus le montant à dépenser à chaque année soit un montant de 60 550 \$)

**POUR 2027 et 2028 - TRAVAUX PLANIFIÉS**

Le montant de 140 428 \$ pour chacune des années 2027 et 2028.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2025-02-R020

**4. Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux – version n° 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Gerry Clark

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-02-R021**

**5. Nomination de la firme comptable à titre de vérificateur externe pour l'exercice 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu de nommer un vérificateur externe pour effectuer l'audit des états financiers et la préparation du rapport financier pour l'exercice financier 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

**ET RÉSOLU** de nommer la firme Gariépy Bussière CPA Inc. comme vérificateur externe pour les travaux de l'exercice financier de 2024 tel que soumissionné pour la somme de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Période de questions**

**2025-02-R022**

**7. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Dewar

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée à 10h09

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Gabrielle Parr**  
Mairesse

---

**Steve Deschênes**  
Directeur général et  
greffier-trésorier